



Projet
métropolitain
des solidarités

MÉTROPOLE
GRAND LYON

DOSSIER DE PRESSE
17 mars 2023



LANCEMENT DU
NOUVEAU PROJET
MÉTROPOLITAIN DES
SOLIDARITÉS 2023 - 2027

MÉTROPOLE

GRAND LYON

SOMMAIRE

03.....ÉDITO

04.....COMPÉTENCES SOCIALES DE LA MÉTROPOLE DE LYON

05.....CHIFFRES CLEFS

06.....AMBITIONS DU PROJET MÉTROPOLITAIN DES SOLIDARITÉS

- AXE 1 : ACCUEILLIR SANS CONDITION
- AXE 2 : DÉVELOPPER LES POUVOIR D'AGIR
DES PERSONNES CONCERNÉES
- AXE 3 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR
DES PROFESSIONNELS
- AXE 4 : LA MÉTROPOLE DE L'HOSPITALITÉ
- AXE 5 : LA MÉTROPOLE DU PRENDRE SOIN
- AXE 6 : LA MÉTROPOLE DE L'INCLUSION
- AXE 7 : LA MÉTROPOLE DE L'ÉMANCIPATION

Les défis à relever sont nombreux face aux crises que nous traversons, notre modèle de solidarité est mis à l'épreuve. L'action publique est, plus que jamais, à renforcer pour répondre aux besoins des plus fragiles d'entre nous. Ces derniers sont hélas les premières victimes des changements climatiques que nous subissons.

Nous vivons une période de division de la société, avec une montée des tensions sociales qui nous inquiète et nous interpelle sur la manière dont nous menons nos politiques publiques. Notre territoire est fragmenté ; le taux de pauvreté y est 3,3 fois plus élevé dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

En tant que cheffe de file de l'action sociale, la Métropole de Lyon consacre un milliard d'euros aux politiques sociales et médico-sociales chaque année. Au-delà de ce budget conséquent, la Métropole de Lyon a l'avantage de rassembler des compétences sociales, économiques, d'urbanisme et de protection environnementale, et de les mettre toutes au service du vivre ensemble et de la solidarité.

L'ambition de ce Projet Métropolitain des Solidarités est d'engager la Métropole dans un changement de pratique, plus à l'écoute des personnes concernées et des professionnels, et dans un renouvellement des politiques sociales autour de 4 axes : l'hospitalité, le prendre soin, l'inclusion et l'émancipation.

Ce Projet est avant tout le résultat d'une réflexion partagée, que nous souhaitons poursuivre tout au long de sa mise en œuvre, pour venir nourrir le terreau fertile des solidarités et rendre notre territoire durable et accueillant.

Le Projet Métropolitain des Solidarités est, pour nous, autant un chemin qu'un cap que nous nous fixons collectivement. Un chemin, car nous souhaitons renouveler les manières de « faire solidarité », et un cap, car nous souhaitons nous engager ensemble au service d'une Métropole plus solidaire et hospitalière.

Eric Soudan - ALPACA PRODUCTIONS ©



Bruno Bernard
président de la Métropole
de Lyon

COMPÉTENCES SOCIALES DE LA MÉTROPOLE DE LYON

De par son caractère unique, la Métropole de Lyon, créée par la fusion de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône sur les 59 communes qui composent le territoire du Grand Lyon, regroupe de vastes compétences sociales et de solidarité.

La Métropole de Lyon intervient ainsi en faveur des personnes âgées et coordonne, en tant que chef de file de l'action gérontologique sur son territoire, les actions sociales à destination des personnes âgées, dans le cadre d'une politique définie par le conseil métropolitain, en concertation avec les acteurs du secteur. Elle s'engage aussi pour les personnes en situation de handicap, afin de leur garantir un accès aux droits et services ouverts à toutes et tous. La compensation du handicap intervient à tous les stades de la vie et dans tous les domaines, de la scolarité ou l'insertion professionnelle à l'aménagement du domicile et du cadre de vie.

Cheffe de file de l'insertion, la Métropole de Lyon allie actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle et développement économique au service des habitantes et habitants du territoire.

La Métropole de Lyon œuvre également pour l'enfance et la famille, à travers la protection maternelle et infantile, la protection de l'enfance ou encore le développement des modes de garde.

Par ailleurs, à la croisée des compétences médicales et sociales, la politique Santé et développement social de la Métropole coordonne et veille à la cohérence des politiques publiques menées sur son territoire en la matière.

Enfin, la Métropole de Lyon a développé une politique de la ville volontariste en faveur des quartiers qui concentrent des difficultés

sociales, économiques et urbaines. La politique de la ville portée par la Métropole vise à concentrer et articuler des moyens humains et financiers dans les quartiers identifiés comme prioritaires. Les actions menées concernent aussi bien l'habitat que les espaces publics, le développement économique et les commerces, l'accompagnement social, les transports en commun ou l'éducation.

Un engagement fort de la Métropole

Près de 1 milliard d'euros de dépenses à caractère social pour 2023, hors masse salariale

+120 millions d'euros de dépenses de solidarité depuis 2020

+35% de budget en faveur de l'insertion entre 2020 et 2023 (*hors allocation RSA*)

+37% de dépenses pour des actions de politique de la ville entre 2020 et 2023 (*hors ANRU*)

CHIFFRES CLEFS

L'activité de la Métropole

en quelques chiffres par an



41 000

foyers allocataires
du Revenu
de Solidarité
Active



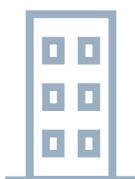
7 610

**aides
financières**
versées
pour l'accès
et le maintien
dans le logement



854

personnes sans domicile
accompagnées par un projet
de logement d'abord



12 812

**mineurs et jeunes
majeurs** pris en charge au titre
de la protection de l'enfance

4 453

consultations
en Centre de Planification
et d'Education Familiale

119
collèges

28 332

bénéficiaires
de l'allocation
personnalisée
d'autonomie

300

propositions
de soutien et de répit
aux aidants



18 647

enfants
de 3 à 4 ans vus
en Bilan de Santé



455

**assistants
familiaux**
et



650

établissements
et services sociaux
et médico-sociaux

6 432

bénéficiaires
de la prestation de
compensation du handicap

8 457

**assistants
maternels**

AMBITIONS DU PROJET MÉTROPOLITAIN DES SOLIDARITÉS

Qu'est-ce que le PMS ? :

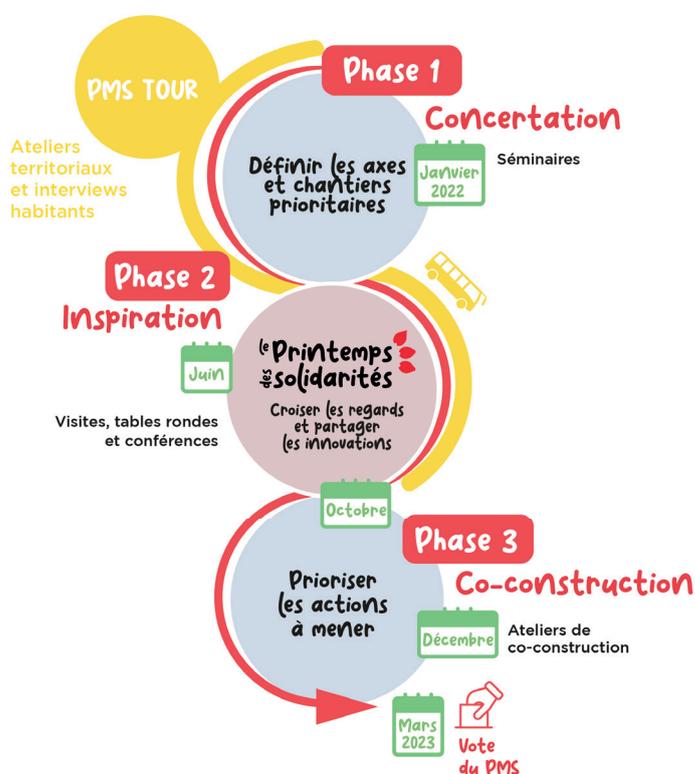
Le Projet Métropolitain des Solidarités constitue le document stratégique commun aux politiques publiques de solidarité de la Métropole de Lyon. Il définit les chantiers prioritaires transversaux à mener sur les 5 prochaines années. Il offre le cadre de gouvernance entre la Métropole, ses partenaires et les personnes concernées

La Métropole de Lyon s'engage pour ce Projet Métropolitain des Solidarités, en débloquant une augmentation de 120 millions d'euros par an par rapport au précédent mandat. Avec cette hausse sans précédent, la Métropole de Lyon se donne les moyens d'atteindre plusieurs objectifs ambitieux, autour de l'hospitalité (sans-abrisme, accueil, hébergement d'urgence) du prendre soin et de la santé publique (alimentation, sport-santé, enjeux climatiques). Un projet cohérent et englobant qui propose aussi de nouvelles manières de faire et de penser, toujours plus innovantes et rassembleuses. Ce projet vise ainsi à faire plus pour les personnes concernées par ces politiques mais aussi avec elles.

Les orientations qui l'animent cherchent aussi à **donner davantage d'autonomie et de pouvoir d'agir aux professionnels**. Ces métiers, tels que les travailleurs sociaux, les intervenants auprès des jeunes de la protection de l'enfance et les personnels intervenants auprès des personnes âgées et des personnes handicapées, sont indispensables à la société et méritent une meilleure considération et une juste reconnaissance financière. Pour cette raison, la Métropole de Lyon a récemment mis en œuvre une revalorisation salariale significative pour un total de **33,5 millions d'euros**. Cette mesure attendue profitera à **10 550 travailleurs essentiels, dont 1600 agents de la Métropole, qui prennent soin des personnes les plus fragiles de notre territoire au quotidien.**

Méthode :

Ce Projet Métropolitain des Solidarités est le fruit d'une démarche résolument collaborative et ancrée sur le territoire. Pour mieux connaître les problématiques du terrain, les attentes, il a fallu aller à la rencontre des professionnels de l'action sociale et médico-sociale ainsi que des habitants, pour écouter, échanger et définir ensemble les engagements à prendre pour une Métropole plus solidaire et des pratiques réinventées.



ISSUS D'UNE RÉFLEXION COMMUNE, 7 ENGAGEMENTS PRIORITAIRES ONT ÉTÉ DÉFINIS COLLECTIVEMENT.

AXE 1 : Accueillir sans condition

Accueillir sans condition, c'est accueillir chacun dans sa diversité et selon ses besoins, dans un esprit de compréhension et d'ouverture. C'est aussi adapter les formes de communication pour que chacun puisse comprendre ses droits et les faire valoir. Les phénomènes de non-accès et de non-recours aux droits sont encore trop importants et doivent être réduits. Pour cela, l'enjeu est notamment d'accompagner les publics en difficulté face à la dématérialisation des démarches. L'objectif est aussi de simplifier les parcours et de travailler en réseau avec les partenaires du territoire.

Concrètement ça donne quoi ? Exemple des travaux de la MDML de Lyon 9

Mieux accueillir passe tout d'abord par des locaux adaptés et chaleureux. Les travaux de la Maison de la Métropole de Lyon (MDML) de Lyon 9 ont été réalisés dans le cadre du projet « Bienvenue en MDM », qui vise à repenser l'accueil pour en favoriser l'accessibilité, la confidentialité, la convivialité, et l'accès aux droits des personnes. Il s'agit d'une approche par les usages, centrée sur le point de vue, le vécu et le parcours des visiteurs et agents travaillant dans les lieux, portée par une démarche d'accompagnement en sociologie et en design de service. Débutés en 2021, les travaux sont désormais terminés. **Après Écully, c'est une autre MDML qui bénéficie des chantiers d'amélioration de l'accueil qui sont lancés depuis le début du mandat pour nombre des 57 MDML que recense le territoire.**

Pourquoi agir ? :

34% de non-recours au revenu de solidarité active, au niveau national
(DREES, 2022)

1/3 des françaises et français ont renoncé à effectuer des démarches en lignes
(Insee, 2022)

1 million de contacts sont reçus par les Maisons de la Métropole de Lyon chaque année

47,92% des entretiens sociaux sont liés à des problématiques d'accès aux droits
(MDL, 2021)



Inauguration MDML d'Écully

AXE 2 : Développer les pouvoir d'agir des personnes concernées

L'objectif est de davantage « faire avec » les personnes concernées, de développer leur capacité à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. Il s'agira de réinventer des espaces de participation pour chaque politique publique, sur chaque territoire, afin que les personnes concernées contribuent, par leur expérience, à l'élaboration des politiques publiques de solidarité, et qu'en retour ces politiques répondent à leurs besoins et aspirations.

Concrètement ça donne quoi ? Exemple du Groupe d'évaluation et de participation des personnes en insertion

Le Groupe d'évaluation et de participation des personnes en insertion (GEPI) est un groupe ressource de personnes concernées invité à formuler des propositions sur les dispositifs d'insertion et de solidarité déployés par la Métropole. Lancé à titre expérimental, en 2019, il a été pérennisé au cours des dernières années, et a atteint un niveau de maturité et de reconnaissance incitant à une mobilisation accrue. L'objectif est de consolider la démarche de participation active des personnes concernées, dans un but relevant tout autant de la participation aux politiques de solidarité que de l'évaluation/du retour d'expériences liées à ces politiques.

Concrètement ça donne quoi ? Exemple du comité des jeunes de la prévention et de la protection de l'enfance

La Métropole met en place un comité de jeunes de la prévention et de la protection de l'enfance, instance ouverte en cours de constitution, qui se propose de favoriser l'expression des jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, et la prise en compte de leurs besoins dans les politiques publiques. Ce comité sera pleinement effectif en 2023.

Pourquoi agir ? :

- **131 223** entretiens sociaux dans le cadre d'accompagnements individuels (MDL, 2021)
- **52 046** ménages rencontrés au sein des Maisons de la Métropole de Lyon (MDL, 2021)
- **22** actions collectives menées sur 10 territoires (MDL, 2021)
- **10** professionnels formés au développement du pouvoir d'agir (MDL, 2021)

AXE 3 : Renforcer le pouvoir d’agir des professionnels

Pour améliorer l’accompagnement des personnes concernées, il faut aussi renforcer le pouvoir d’agir des professionnels, renouveler les pratiques et libérer les initiatives. L’enjeu est de soutenir les équipes et de s’appuyer pleinement sur leur expertise et les remontées du terrain, en assurant un cadre sécurisant. Par ailleurs, les métiers sociaux et médico-sociaux, pourtant essentiels, sont peu connus et peu valorisés. Leur attractivité doit être renforcée.

Concrètement ça donne quoi ? Exemple de la campagne de valorisation des métiers du prendre soin

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, environ 7 200 professionnels travaillent dans le secteur de l’aide à domicile, près de 8 800 dans les établissements pour personnes âgées et handicapées, et on compte 8 900 assistants et assistantes maternelles. La Métropole fait face à une forte problématique d’attractivité et de recrutement dans les métiers du prendre soin. Pour sensibiliser le grand public sur l’importance des métiers du prendre soin et inciter les personnes en recherche d’emploi et les jeunes en formation à se tourner vers ces professions, la Métropole de Lyon a lancé en novembre 2022, en partenariat avec la Maison Métropolitaines pour l’Insertion et l’emploi, une grande campagne de valorisation de ces métiers. Cette campagne a deux objectifs : remercier celles et ceux qui exercent ces métiers au quotidien et susciter des vocations pour recruter dans ces secteurs. Retrouver le film *L’intime et la confiance* sur la chaîne YouTube de la Métropole.

Pourquoi agir ? :

1 470 professionnels sociaux et médico-sociaux employés par la Métropole de Lyon (MDL, 2022)

1/3 de baisse du nombre d’inscriptions en formation d’accompagnant éducatif et social depuis 2010 (DREES, 2020)

30% des procédures de recrutement en lien avec le domaine des solidarités sont infructueuses (MDL, 2022)

95% des professionnels sont des femmes dans le secteur social et débutent à peine à hauteur du SMIC (HCTS, 2022)



AXE 4 : La Métropole de l'hospitalité

Le mal-logement et l'insuffisance de logements, sur le territoire de la Métropole de Lyon, placent près de 22 000 personnes en situation de grande vulnérabilité. La lutte contre le sans-abrisme et le mal logement est une priorité de la Métropole de Lyon. Ce travail doit être effectué en lien avec l'État et les communes, ainsi que tous les acteurs associatifs qui accueillent, écoutent et orientent les personnes en grande précarité. Au-delà, il s'agit de favoriser un accompagnement global, visant l'insertion professionnelle, citoyenne et sociale.



Concrètement, ça donne quoi ? Exemple de l'installation de tiny houses

Avec les tiny houses, la Métropole de Lyon a développé une nouvelle façon d'accueillir rapidement du public en difficulté.

Contrairement à l'hébergement à l'hôtel qui favorise un isolement des familles, ce mode de fonctionnement permet **un meilleur accompagnement social, médico-social et administratif de ces mères et de leurs enfants, dans un cadre plus confortable et adapté à une vie de famille.** Comme la Base à Villeurbanne ou la Station à Lyon, 5 sites de tiny house ont déjà été créés et d'autres comme la Saulaie le seront d'ici la fin du mandat. La Métropole va continuer à utiliser des espaces inoccupés pour y lancer des projets d'intérêt collectif temporaire : hébergement d'urgence, nature en ville et agriculture urbaine, économie, insertion, culture, sport.

Plus de 2600 personnes sont mises à l'abri par la Métropole de Lyon en 2022. Plus largement, la Métropole agit pour permettre à toutes et tous d'avoir un logement avec la **construction de 5000 logements abordables** d'ici la fin du mandat.

Pourquoi agir ? :

22 000 personnes sont mal logées sur le territoire de la métropole de Lyon

9,3% de la population sont en niveau de pauvreté sévère, soit environ 130 000 personnes (*Insee, Filosofi 2020*)

12 260 personnes sont hébergées

8 410 personnes sont en habitat précaire ou inadéquat

AXE 5 : La Métropole du prendre soin

Plusieurs ambitions doivent guider cette Métropole du prendre soin, parmi lesquelles le renforcement de la prévention pour intervenir en amont, avant que les situations ne se dégradent et n'impliquent des conséquences à plus long terme. Il s'agit aussi d'appréhender la situation de la personne dans sa globalité, de tenir compte de ses attentes, son projet, son autonomie de vie et son environnement. Le soutien aux aidantes et aidants est également fondamental.

Une Métropole du prendre soin est une Métropole qui agit pour repérer toute forme de vulnérabilité et assurer les conditions d'un état global de bien-être et de santé.

Concrètement, ça donne quoi ? Exemple de l'amélioration de la qualité de l'assiette dans les cantines

La Métropole s'engage pour garantir à toutes et tous un accès à une alimentation de qualité. Elle a ainsi amorcé depuis 2021 une évolution de sa restauration scolaire vers une restauration collective plus saine et respectueuse de l'environnement. Le collège Gilbert Chabroux inauguré fin 2022 à Villeurbanne s'inscrit notamment dans ce nouveau modèle de restauration en « régie exemplaire » qui concentre plusieurs objectifs dont des produits 100% bio, à 50% local au minimum, avec une offre végétarienne élargie tout en intégrant des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pourquoi agir ? :

80% de l'état de santé des populations se joue en dehors du système de santé (OMS)

1/6 : 1 adulte sur 6 et 1 mineur sur 20 étaient proches aidants en 2021 (DREES, 2022)

13% de la population a consulté pour des raisons de santé mentale entre mars 2020 et juillet 2021 (DREES, 2022)

2 887 informations préoccupantes ont été signalées en 2021, concernant 4 960 enfants (MDL, 2021)



AXE 6 : La Métropole de l'inclusion

Dans un contexte d'individualisation croissante de la société, les phénomènes de stigmatisation et de repli mettent en tension la cohésion sociale. La Métropole de Lyon est pleinement engagée pour contribuer au maintien et au développement des liens sociaux sur son territoire, encourager les solidarités de proximité et créer une dynamique territoriale fédérant des acteurs de tous horizons en faveur d'un environnement de plus en plus inclusif. Cela se traduit entre autres par la lutte contre l'isolement des aînés et contre les discriminations, le renforcement de l'accessibilité des pratiques culturelles, sportives, de loisirs et de l'emploi pour toutes et tous, ou encore, bien sûr, l'accessibilité des espaces publics.

Concrètement ça donne quoi ? Exemple du développement de l'habitat alternatif

Labellisée « territoire 100% inclusif » depuis 2019, la Métropole de Lyon porte une ambitieuse politique de soutien au développement de l'habitat inclusif, dans une logique de diversification de l'offre d'habitat proposée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap sur son territoire. 14 millions d'euros seront dédiés au versement de l'Aide à la Vie Partagée, pour la programmation 2022-2029. L'Aide à la Vie Partagée est une aide individuelle qui concourt à solvabiliser les personnes qui font le choix d'habiter dans un habitat reconnu « habitat inclusif » par la collectivité. Versée à la structure porteuse du projet de vie sociale et partagée en tant que tiers-garant, cette aide est destinée à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale et partagée, ou encore la régularisation du vivre-ensemble, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat. Au total, 42 projets vont émerger sur la Métropole.

Pourquoi agir ? :

• **11 millions** de personnes se sentent seules en France (*Fondation de France, 2022*)

• **330 810** personnes sont en situation de handicap dans la métropole de Lyon (*MDL, 2023*)

• **214 000** personnes vivent sous le seuil de pauvreté au sein de la métropole de Lyon (*Insee, 2019*)

• **3,9 fois** : 10% des personnes les plus riches de la métropole ont un revenu au moins 3,9 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres (*Insee, 2019*)



AXE 7 : la Métropole de l'émancipation

La Métropole de l'émancipation, c'est une Métropole qui élargit le champ des possibles pour permettre à chacun de réaliser ses aspirations et de s'épanouir, qui lutte contre les ruptures sociales et scolaires, sécurise les parcours des jeunes et développe leur capacité à agir. Une Métropole de l'émancipation doit atténuer les déterminismes sociaux et culturels.

Concrètement ça donne quoi ? Exemple du budget participatif dans les collèges

Afin de rendre les collégiennes et collégiens actrices et acteurs de leur établissement, la Métropole a lancé un budget participatif en 2022, qui vise à subventionner des projets portés par les élèves du territoire sur les thématiques d'aménagement et d'équipement de locaux communs. Cinq collèges ont pris part dans la phase d'expérimentation de ce budget participatif et l'appel à projet de 2023 est ouvert à tous les collèges.



Concrètement, ça donne quoi ? Exemple du développement du RSJ

Face à l'ampleur de la crise économique, la Métropole de Lyon a lancé une aide financière destinée aux jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité. Ce revenu de solidarité pourra atteindre jusqu'à 400 euros par mois et est complété par un dispositif de suivi mené par un conseiller qui va accompagner le jeune dans son parcours et lui faire connaître les autres services ou aides existants : garde d'enfants, accès au logement. 97% des bénéficiaires répondent que l'aide métropolitaine leur a permis de surmonter une difficulté financière, et 90% estiment que le RSJ a concrètement contribué à améliorer leur situation. En parallèle, la Métropole a décidé l'élargissement de la gratuité pour les transports en commun et une tarification solidaire pour soutenir l'ensemble des étudiants.

Pourquoi agir ? :

2 949 jeunes métropolitains de 18 à 24 ans sont accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance et le Revenu Solidarités Jeunes (MDL, 2022)

12 812 jeunes font l'objet d'au moins une mesure de prise en charge au titre de la prévention ou de la protection de l'enfance (MDL, 2021)

17 134 collégiennes et collégiens sont scolarisés dans les 30 collèges REP ou REP+ de la métropole (UrbaLyon, 2022)

29% des 16-25 ans sont sans diplôme, sans emploi et sans formation dans les Quartiers Politique de la Ville (UrbaLyon, 2022)





CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon

Baptiste BARLES
06 98 73 61 96
bbarles@grandlyon.com

Arnaud MAHOT
06 60 69 00 48
amahot@grandlyon.com

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
grandlyon.com

Photographie: Thierry Fournier / Métropole de Lyon (sauf mentions contraires)



Papier recyclé

imprimé sur papier recyclé

MÉTROPOLE

GRAND

LYON